



ETAT D'AVANCEMENT DES REALISATIONS DE L'EPRD 2024

DELIBERATION CA 2024 M10 42
Conseil d'Administration du 29 octobre 2024

Membres délibérants présents :

Mesdames Françoise AUBIN, Marie-France BOMMERT, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Blandine DONNET, Sylvie GUIGNARD, Martine HUBERT, Nadège LANGLAIS, Chantal LE POEC, Marie-Chantal NACIRI, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO.

Messieurs Daniel BARON, Bruno BEUZIT, Jean-Claude DAUPHIN, Stéphane FAVRAIS, Jean-Yves GATHIGNOL, Jean-Claude GUILLOT, Guillaume HAMON, Paul LE BIHAN, Jean-Jacques LEGUERN.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mme Fanny CHAPPE donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER
Mme Nicole LECLERC donne pouvoir à M. Jean-Claude GUILLOT
M. Loïc LENOUEL donne pouvoir à M. Guillaume HAMON
M. Thierry SAVIDAN donne pouvoir à Mme Françoise AUBIN

Membres excusés sans pouvoir :

Mme Véronique CADUDAL
Mme Sandra LE NOUVEL

Membres consultatifs présents :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général
Mme Gwenaël HERVOUET - Représentante de M. Le Préfet
Mme Céline SALLE, représentante du CSE

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier
M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Anne GIRAUD, Directrice des ressources internes et la politique RSE
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
M. François BRACQ, Direction des finances
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

Selon l'Article R 423-25 du Code de la Construction et de l'Habitation, « une communication sur le suivi de l'exécution budgétaire est présentée au moins une fois par an au Conseil d'Administration ».

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- De prendre acte du document présenté en annexe, intitulé Etat d'Avancement Budgétaire 2024, relatif au suivi de l'exécution budgétaire.
- De constater qu'il n'est pas nécessaire, au vu des éléments connus ou estimés à ce jour, de procéder à une délibération modificative du budget primitif voté pour 2024.

Le Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

- Prend acte du document présenté en annexe, intitulé Etat d'Avancement Budgétaire 2024, relatif au suivi de l'exécution budgétaire.
- Constate qu'il n'est pas nécessaire, au vu des éléments connus ou estimés à ce jour, de procéder à une délibération modificative du budget primitif voté pour 2024.

Délibération sans vote



La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

